

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

DEL2024-010 : Approbation de l'affectation des résultats 2023 du budget annexe "La Rocterie"

Constatant que le compte administratif du budget annexe « La Rocterie » présente un excédent de fonctionnement cumulé de 21 181.49€, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 est présentée aux membres du Conseil d'Administration :

Affectation au 1068 : 21 181.49 €

Affectation à l'excédent reporté : 0 €

Constatant que le compte administratif 2023 du budget annexe « La Rocterie » présente un déficit d'investissement cumulé de 10 444.47 €, le report du résultat d'investissement de l'exercice 2023 est présenté aux membres du Conseil d'Administration :

Report au 001 : - 10 444,47 €

Sur l'avis de la commission finances du 3 avril 2024,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 à la section d'investissement (1068) pour un montant de 21 181,49 €.
- **APPROUVE** le report du résultat d'investissement 2023 à la section d'investissement (001) pour un montant de - 10 444,47 €.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 26/04/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
En Mairie, le 26/04/2024

Le Président,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Colette GROIZARD

